

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 42

présents : 37

votants : 41

COMMUNE DU BIGNON :

M. Jean-Yves MARNIER
Mme Myriam BOURCEREAU
Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND
Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

M. Emmanuel GUILLET, excusé

REVISION DES BASES MINIMUMS DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR 2024

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière.

Lorsque la valeur locative est très faible, une cotisation forfaitaire minimum est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par délibération du Conseil communautaire. Cette délibération doit être prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Les dispositions de l'article 1647 D du Code général des impôts permettent au Conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1647 D du Code Général des Impôts relatif à la cotisation foncière des entreprises ;

CONSIDERANT l'exposé présenté ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** une base pour l'établissement de la cotisation minimale de CFE ;
- **FIXE** le montant de cette base, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'après les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES (en euros)	Rappel base minimum 2023	Proposition de Grand Lieu Communauté pour 2024	
		Base minimum	Cotisation (avec un taux de CFE de 23,99%)
<= 10 000 €	534 €	542 €	130 €
>10 000 € et <= 32 600 €	1 067 €	1 083 €	260 €
>32 600 € et <= 100 000 €	1 748 €	1 923 €	461 €
>100 000 € et <= 250 000 €	2 916 €	3 208 €	770 €
>250 000 € et <= 500 000 €	4 082 €	4 694 €	1 126 €
>500 000 €	4 665 €	5 365 €	1 287 €

- **CHARGE M.** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Acte n° : D149-C040723

Publié sur le site internet le : 10/07/23

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 41

COMMUNE DU BIGNON :

M. Jean-Yves MARNIER
Mme Myriam BOURCEREAU
Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND
Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

M. Emmanuel GUILLET, excusé

SUBVENTIONS 2023 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES MISSION LOCALE DU VIGNOLE NANTAIS

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui œuvrent dans ses domaines de compétence. Ainsi Grand Lieu Communauté participe au fonctionnement du FAJ Mission locale du Vignoble nantais pour l'accompagnement des jeunes des communes de Montbert, Geneston et Le Bignon.

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT la demande du Département de Loire-Atlantique pour la participation de Grand Lieu Communauté au financement du FAJ Mission locale du Vignoble Nantais ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de **273.00** euros au Département de Loire-Atlantique pour la participation de Grand Lieu Communauté au financement du FAJ Mission locale du Vignoble Nantais ;
- **D'APPROUVER** en conséquence la convention de partenariat avec le Département de Loire-Atlantique définissant les modalités de financement du FAJ Mission locale du Vignoble Nantais ;
- **D'AUTORISER M. le Président** ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE150-C040723

Publié sur le site internet le : 10/07/23

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 41

COMMUNE DU BIGNON :

M. Jean-Yves MARNIER
Mme Myriam BOURCEREAU
Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND
Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

M. Emmanuel GUILLET, excusé



SUBVENTIONS 2023 – ATDEC MISSION LOCALE DE NANTES METROPOLE

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui œuvrent dans ses domaines de compétence. Ainsi Grand Lieu Communauté participe au fonctionnement de l'ATDEC Mission locale Nantes Métropole pour l'accompagnement des jeunes de la commune de Pont Saint Martin.

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT la demande de l'ATDEC Mission locale de Nantes Métropole ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de **10 704.50** euros pour l'adhésion de Grand Lieu Communauté à l'ATDEC Mission locale de Nantes Métropole ;
- **D'APPROUVER** en conséquence l'avenant n° 18 à la convention d'adhésion à l'ATDEC Mission locale de Nantes Métropole ;
- **D'AUTORISER M.** le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE151-C040723

Publié sur le site internet le : 10/07/23

Fait à La Chevrolière, le 5 juillet 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 39

COMMUNE DU BIGNON :

M. Jean-Yves MARNIER
Mme Myriam BOURCEREAU
Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND
Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

M. Emmanuel GUILLET, excusé



ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS

Dans l'objectif de développement durable et d'accessibilité des bâtiments communaux, la municipalité de Saint Lumine de Coutais s'est engagée dans le projet de rénovation de sa mairie et de ses abords.

La commune sollicite le fonds de concours à hauteur de **146 271 euros**.

M. Bernard COUDRIAU et Mme Michelle PERROCHAUD, représentants de la commune de Saint Lumine de Coutais, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE097-C160523 du Conseil communautaire du 16 mai 2023 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2023 ;

CONSIDERANT le projet de rénovation de la mairie et de ses abords ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

DE VERSER un fonds de concours de **146 271.00 €** au profit de la Commune de Saint Lumine de Coutais pour son projet de rénovation de sa mairie et de ses abords ;

- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE152-C040723

Publié sur le site internet le : 10/07/23

Fait à La Chevrolière, le 4 juillet 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Catherine DI DOMENICO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 28 juin 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 35

COMMUNE DU BIGNON :

M. Jean-Yves MARNIER
Mme Myriam BOURCEREAU
Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

Présents :

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Serge HEGRON, absent, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND
Mme Christine DAUDET, absente, a donné pouvoir à M. Erwan PICCONE

M. Emmanuel GUILLET, excusé

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA CHEVROLIERE

La commune de La Chevrolière a identifié suite à un premier diagnostic en 2013, puis un second en 2020, des dégâts importants liés à des infiltrations sur la charpente de la toiture de l'église Saint-Martin. Compte-tenu de l'intérêt patrimonial majeur de cet édifice pour la commune, dont l'architecture s'inspire de la basilique Saint-Nicolas de Nantes, il est désormais nécessaire d'intervenir rapidement non seulement pour assurer la conservation de l'ouvrage, mais également pour lui redonner sa qualité architecturale initiale.

L'intervention est programmée sur plusieurs années. Le coût de la première tranche (2023-2025) s'élève à **899 375 euros HT**. Une seconde tranche sera ensuite engagée jusqu'en 2028.

La commune sollicite le fonds de concours à hauteur de **115 052 euros**.

M. Johann BOBLIN, Mme Sophie CLOUET, M. Vincent YVON, Mme Marie-France GOURAUD, M. Dominique OLIVIER et Mme Sylvie ETHORÉ, représentants de la commune de La Chevrolière, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE097-C160523 du Conseil communautaire du 16 mai 2023 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2023 ;

CONSIDERANT le projet de rénovation de l'église Saint-Martin ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

DE VERSER un fonds de concours de **115 052.00 €** au profit de la Commune de La Chevrolière pour son projet de rénovation de l'église Saint-Martin ;

- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE153-C040723

Publié sur le site internet le : 12/07/23

Fait à La Chevrolière, le 4 juillet 2023,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté